

maîtrise d'ouvrage

Préfet de la région Normandie



1.5

dressé par le Service
d'Ingénierie Routière

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Normandie

Service Mobilités et Infrastructures

à Rouen,

RN 158 Réparation OA Échangeur d'Ifs

Travaux de réfection de l'ouvrage

Dossier de Consultation des Opérateurs Economiques

1.5 - Bordereau des Prix

maîtrise d'œuvre

Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Service d'Ingénierie Routière

Immeuble Abaquesne
97 boulevard de l'Europe
CS 61 141
76175 Rouen cedex 1
téléphone : 02 76 00 03 61
télécopie : 02 76 00 04 33

échelle :

version : 2025

fichier :

AVERTISSEMENT

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment des plans et du CCTP. Ils incluent les prestations du ou des organismes associés au contrôle intérieur et tiennent compte des sujétions du contrôle extérieur.

**Le BP contient le prix en lettres et en chiffre,
le DE contient également le prix en lettres et en chiffre**

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
100	PRIX GÉNÉRAUX
101	Installations de chantier
101a	Tranche ferme Ce prix rémunère, au forfait, les installations de chantier, zone d'accès et aires de travail nécessaires aux travaux de la tranche ferme conformément aux articles 31, 36 et 37 du CCAG travaux, aux prescriptions du 4.1.1 du CCTP et aux prescriptions de l'article 8-4 du CCAP. Il comprend notamment : • l'établissement du plan d'accès et du projet des installations de chantier, • l'amené, l'installation et le repli de tous les matériels et du personnel nécessaire au bon déroulement du chantier, • les recherches et les dépenses éventuelles d'achat, de location et d'entretien de terrains, étant entendu que le maître d'ouvrage ne mettra pas d'emplacement à la disposition de l'entrepreneur autre que ceux indiqués dans le plan n° 2.1 « zone d'installation de chantier et de travaux », • l'installation des bureaux et locaux pour le personnel, • l'installation des bureaux et locaux pour le maître d'œuvre et le contrôle extérieur y compris les frais d'occupations, équipés et raccordés aux réseaux eau potable, électricité, télécommunications et internet, la mise à disposition d'une imprimante A4, • l'entretien et le nettoyage des chaussées et des dépendances empruntées par les véhicules du chantier, à l'initiative de l'entreprise et à la demande du maître d'œuvre, • les dispositions permettant de satisfaire les spécifications du PGCSPS (Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de Protection de la Santé) et les adaptations en cours des travaux à la demande du coordinateur, • les raccordements aux réseaux divers, • les frais d'exploitation, de fonctionnement, d'entretien, de clôture et de gardiennage des installations de chantier, • toutes les sujétions liées au traitement des rejets sur les lieux de l'installation de chantier et aux abords du chantier, • les frais de contrôle intérieur à l'entreprise, prévu au plan d'assurance qualité

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	(PAQ) et les frais de suivi de la gestion de la qualité, • les frais de piquetage général et piquetage complémentaire • les frais d'assurance de l'entreprise contre les préjudices causés aux personnes et aux usagers des voies publiques du fait des travaux, • le maintien en parfait état de propreté des abords du chantier, • l'éclairage du chantier et des zones de travail, • le repliement de toutes les installations en fin de chantier et la remise en état des lieux après achèvement des travaux, • Les frais relatifs à la réalisation et au suivi des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) ainsi qu'à la protection et la protection des réseaux existants, • les frais de coordination des entreprises co-traitantes et sous-traitantes Ce prix comprend aussi la création d'une plateforme à l'emplacement indiqué au plan 2.1 « zone d'installation de chantier et de travaux », notamment : • la dépose, le stockage et la repose de clôtures, bordures, etc. • la dépose, la pose provisoire et la repose du panneau D42b de présignalisation de carrefour giratoire et du panneau AB25 de signalisation de carrefour à sens giratoire • la réalisation d'une plateforme stabilisée, en GNT sur géotextile, apte à recevoir les installations de chantier (bungalows, zones de stockage) et les zones de circulation et de stationnement pour les camions, engins de chantier et véhicules légers, cette plateforme devra être suffisante pour accueillir aussi les installations de chantier de la tranche optionnelle • L'amené du matériel et mise en œuvre d'un assainissement adapté afin d'assurer un sol stable et drainé, • La remise en état du site à l'état initial après les travaux, y compris réensemencement . Ce forfait est payé en deux fractions : • 50 % après réalisation des installations de la tranche ferme en état de fonctionnement • 50 % après démontage et repli des installations de la tranche ferme et remise en

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	état du site constaté par le maître d'œuvre. LE FORFAIT :
101b	Tranche optionnelle Ce prix rémunère, au forfait, les installations de chantier, zone d'accès et aires de travail nécessaires aux travaux de la tranche optionnelle conformément aux articles 31, 36 et 37 du CCAG travaux, aux prescriptions du 4.1.1 du CCTP et aux prescriptions de l'article 8-4 du CCAP. Il complète le prix 101a en intégrant tous les surcoûts engendrés par les travaux de la tranche optionnelle par rapport aux prestations décrites dans le prix 101a . Ce forfait est payé en deux fractions : • 50 % après réalisation des installations de la tranche optionnelle en état de fonctionnement • 50 % après démontage et repli des installations de la tranche optionnelle et remise en état du site constaté par le maître d'œuvre. LE FORFAIT :
102	Études d'exécution Ces prix rémunèrent, au forfait, les prestations définies aux articles 28 et 29 du CCAG Travaux, à l'article 4.2 du fascicule 65 du CCTG et l'article 4.2 du fascicule 56 comme prescrit à l'article 2-2 du CCTP. Ils rémunèrent tous les frais de personnel, d'assistance technique, de fourniture et de reprographie permettant la production des documents nécessaires et préalables à l'exécution des travaux, et leur mise à jour en cours de travaux. Ils portent notamment sur : • la vérification des documents fournis par le maître d'œuvre, • le programme d'exécution des études et des travaux ainsi que le calendrier associé, • le calendrier détaillé d'exécution des travaux et le planning prévisionnel financier, • l'établissement et la fourniture de tous les plans nécessaires à la réalisation de l'intégralité des travaux, décomposés par phases successives d'exécution s'il y a lieu,

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• l'établissement et la fourniture de l'ensemble des notes de calculs justifiant ces plans, groupées le cas échéant par phases successives, • la fourniture des procédures d'exécution, • la fourniture des spécifications techniques détaillées des matériaux et produits employés, • les études et justifications des ouvrages provisoires, • la rédaction et envoi des DICT, • les sondages pour la reconnaissance des réseaux ou de structures de chaussée ou de plate-forme d'assise, • la réalisation des études de détail avec notes de calculs de dimensionnement des ouvrages et des plans d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux, à partir des indications et des plans fournis par le maître d'œuvre qui devront être vérifiés, complétés autant que de besoin et adaptés au terrain par l'entrepreneur, • la demande des arrêtés nécessaires à la réalisation des travaux, • l'élaboration, les mises à jour et l'application des PPSPS (y compris l'ensemble des prestations SPS de niveau 2), • l'élaboration, les mises à jour et l'application d'un PAQ (Plan d'Assurance de la Qualité), • l'établissement des documents financiers mensuels relatifs au chantier sur la base du détail estimatif du marché, et notamment les plans de métrés associés, • les frais relatifs aux personnels, fournitures et moyens matériels mis en œuvre pour ces études, • les vacations du bureau d'études de l'entrepreneur qui doit être représenté si nécessaire aux réunions de chantier, • les reprises éventuelles des documents suite à l'avis du maître d'œuvre, • la reproduction des documents en format informatique et en autant d'exemplaires papier que prévu au CCAP, • la reproduction des documents visés par le maître d'œuvre en format informatique et en autant d'exemplaires papier que prévu au CCAP.
102a	Tranche ferme

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	Ce prix est relatif aux études d'exécution de la tranche ferme. Il est réglé en trois fractions : • 25% à la fin de la période de préparation des travaux sous réserve que toutes les études demandées au marché pour cette période aient été fournies en temps utile (dans le cas contraire, le règlement sera effectué en même temps que la fraction définie ci-après), • 45% après visa de tous les documents d'exécution, • 30% après acceptation du dossier de récolement des ouvrages. LE FORFAIT :
102b	Tranche optionnelle Ce prix est relatif aux études d'exécution de la tranche optionnelle. Il est réglé en deux fractions : • 70% après visa de tous les documents d'exécution, • 30% après acceptation du dossier de récolement des ouvrages. LE FORFAIT :
103	Constats huissier Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation, par un commissaire de justice, de constats, avant et après travaux, concernant les bâtiments, accès, clôtures, arbres et autres ouvrages situés sur le domaine public ou domaine privé de la zone de travaux, ainsi que sur les itinéraires de circulation nécessaires à la réalisation des travaux. Les constats seront établis sur demande du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre. Ce prix s'applique forfaitairement pour l'ensemble des constats avant et après travaux. Ce prix est rémunéré en deux fractions : • 50 % après réception par le maître d'œuvre du constat avant travaux • 50 % après réception par le maître d'œuvre du constat après travaux. LE FORFAIT :
104	Management et protection de l'environnement Ces prix rémunèrent, au forfait, l'ensemble des frais liés à la protection de

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	l'environnement, tel que décrite dans le CCTP, en particulier : • le correspondant environnement du chantier, • les frais d'élaboration et de diffusion du dossier bruit, • l'élaboration du PRE et de l'ensemble des documents de suivi du PRE, • l'élaboration du SOSED et l'établissement du PSED, l'actualisation régulière en fonction de l'avancement des travaux, le suivi des déchets, et le contrôle de l'application du PSED, • les frais de contrôle intérieur à l'entreprise, prévu au plan de respect de l'environnement (PRE) et les frais de suivi, • les frais liés aux non-conformités ou manquements aux PRE, et procédures d'exécution impactant la protection de la ressource environnementale et constatés par le contrôle extérieur environnement missionné par le maître d'ouvrage, • les mises à jour des documents de suivi de l'environnement suite aux observations du contrôle extérieur environnement missionné par la maîtrise d'ouvrage.
104a	Tranche ferme Ce prix est relatif au management et à la protection de l'environnement de la tranche ferme. Ce prix est rémunéré en trois fractions : • 30 % à la fin de la période de préparation, • 50 % ventilés au cours de l'exécution des travaux, • 20 % après acceptation du dossier de récolement de l'ouvrage. LE FORFAIT :
104b	Tranche optionnelle Ce prix est relatif au management et à la protection de l'environnement de la tranche optionnelle. Ce prix est rémunéré en deux fractions :

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• 80 % ventilés au cours de l'exécution des travaux, • 20 % après acceptation du dossier de récolement de l'ouvrage. LE FORFAIT :
105	Exploitation sous chantier Ces prix rémunèrent forfaitairement : • l'établissement complet du dossier d'exploitation sous chantier ; • la fourniture, la mise en place, l'entretien et le repli de la signalisation temporaire et du balisage ; conformément à l'exploitation sous chantier décrite dans le CCTP. Ils comprennent notamment : • la reprise éventuelle après instruction, la reproduction et la fourniture aux services concernés, du Dossier d'Exploitation Sous Chantier et de ses modifications éventuelles ; • la fourniture et l'amenée du matériel depuis son lieu de stockage jusqu'au chantier ; • la mise en place de la signalisation temporaire et du balisage ; • le marquage temporaire jaune et l'effaçage éventuel du marquage blanc existant ; • l'entretien journalier de la signalisation temporaire et du balisage ; • le repli de la signalisation temporaire et du balisage ; • le retour du matériel sur le lieu de stockage ; • la remise en état des lieux ; • toutes sujétions d'exécution. Ils ne comprennent pas le balisage du chantier sur la RN158 qui est assuré par le CEI de Mondeville de la DIRNO. .
105a	Tranche ferme Ce prix est relatif à l'exploitation sous chantier de la tranche ferme. Ce prix est rémunéré en trois fractions :

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• 30 % à la fin de la période de préparation, sous réserve que tous les documents demandés au marché pour cette période aient été fournis en temps utile (dans le cas contraire, le règlement sera effectué en même temps que la fraction définie ci-après), • 50 % ventilés au cours de l'exécution des travaux, • 20 % après repli de l'ensemble de la signalisation provisoire LE FORFAIT :
105b	Tranche optionnelle Ce prix est relatif à l'exploitation sous chantier de la tranche optionnelle. Ce prix est rémunéré en deux fractions : • 80 % ventilés au cours de l'exécution des travaux, • 20 % après repli de l'ensemble de la signalisation provisoire. LE FORFAIT :
106	Panneau d'information Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture, le transport, la pose et la dépose de panneau d'information générale de chantier (2m x 4 m), conformément aux prescriptions citées article 1.8 du CCTP. Ce prix comprend notamment : • la réalisation d'un panneau d'information générale conforme aux demandes du CCTP • la fourniture à pied d'œuvre du panneau et de ses supports ; • la pose du panneau y compris la réalisation des massifs d'ancrage nécessaires y compris la réalisation des fouilles et l'amené du béton, • le nettoyage et la maintenance du panneau pendant toute la durée des travaux, • la dépose du panneau et la démolition du massif d'ancrage à la fin des travaux y compris le rebouchage des fouilles si besoin, l'évacuation de ces produits, conformément au PSED, • les redevances éventuelles aux propriétaires des terrains d'implantation,

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, à l'unité, lors la dépose constatée par le maître d'œuvre. L'UNITÉ :
107	Dossier des ouvrages exécutés Ces prix rémunèrent forfaitairement la réalisation et la fourniture du dossier des ouvrages exécutés (DOE), conformément à l'article « Dossier des ouvrages exécutés » du CCTP, et la fourniture de ce dossier sur papier et sur fichiers tels que définis au CCAP. Ce prix s'applique après constatation par le maître d'œuvre de la remise et de la validation du DOE.
107a	Tranche ferme Ce prix est relatif au DOE de la tranche ferme. LE FORFAIT :
107b	Tranche optionnelle Ce prix est relatif au DOE de la tranche optionnelle. LE FORFAIT :
108	Balayage des voies de la RN 158 Ce prix rémunère, au forfait, le balayage prévu lors des travaux de remise en peinture au-dessus des voies de la RN 158 pendant les travaux de nuit. Ce balayage doit être réalisé chaque fin de nuit si nécessaire. Il comprend notamment les frais d'amenée, de repliement, d'entretien du matériel destiné au balayage des voies. LE FORFAIT :

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
200	TRAVAUX DE REMISE EN PEINTURE	
201	Échafaudages fixes et mobiles Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais des ouvrages provisoires (moyen d'accès) nécessaire pour procéder à l'exécution du chantier dans le respect des règlements de sécurité applicables et conformément aux articles 53 et 54 du fascicule 65 du CCTG. Il tient compte également des sujétions énoncées à l'article 4.5 du CCTP . Ce prix comprend concernant les échafaudages fixes : • la mise à disposition ou la fourniture l'amenée et l'installation complète des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation des échafaudages • la pose des échafaudages, • la réception par le COP avant toute utilisation • le contrôle par un bureau agréé, extérieur à l'entreprise, avant toute utilisation, • les opérations de réemploi, les dépliements et repliements successifs, et les contrôles en conséquence, • l'immobilisation éventuelle du matériel, • les dispositifs de protection du personnel pendant toute la durée des travaux, • le repliement des échafaudages et la remise en état des lieux spécifiques. Concernant les échafaudages mobiles prévus pour les travaux de nuit et conformément à l'article 1.7.4 et articles 4.5 du CCTP, le prix comprend notamment : • la location des plateformes mobiles qui seront situées dans les zones des voies neutralisées de la RN 158 • la mise à disposition ou la fourniture l'amenée et l'installation complète des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation des échafaudages • la réception par le COP avant toute utilisation	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	- le contrôle par un bureau agréé, extérieur à l'entreprise, avant toute utilisation, - les opérations de réemploi, les dépliements et repliements successifs, et les contrôles en conséquence, - l'immobilisation éventuelle du matériel, - les dispositifs de protection du personnel pendant toute la durée des travaux, Ce prix est rémunéré en trois fractions : 20 % à la fin de la période de préparation, sous réserve que tous les documents relatifs aux ouvrages provisoires demandés au marché pour cette période aient été fournis en temps utile (dans le cas contraire, le règlement sera effectué en même temps que la fraction définie ci-après), 60 % ventilés au cours de l'exécution des travaux, 20 % après repli de l'ensemble des ouvrages provisoires LE FORFAIT :	
202	Confinement de l'ouvrage Ce prix rémunère au forfait, les prestations définies à l'article 4.6 du CCTP. Ce prix comprend : - la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation de ce confinement, - la pose et la dépose du confinement suivant le phasage des travaux - les opérations de réemploi, les dépliements et repliements successifs - l'immobilisation éventuelle du matériel, et les contrôles en conséquence, - le contrôle, la réparation ou l'amélioration du système mis en œuvre en cas de défaillance d'étanchéité, - le repliement et la remise en état des lieux spécifiques.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	Ce prix inclut le confinement pour les échafaudages fixes et mobiles qui sont prévus au prix n°201 du présent BP. Le dispositif de confinement devra également intégrer les contraintes climatiques spécifiques au site, notamment les écarts importants pouvant exister entre la température ambiante et le point de rosée, surtout lors du phasage des travaux prévu de nuit. Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens techniques nécessaires (appareils de mesure, systèmes de déshumidification, chauffage, ventilation, etc.) afin de maintenir des conditions environnementales conformes aux exigences du fascicule 56. Ces moyens techniques, leur amenée, repliement, coût de fonctionnement et entretien sont réputés compris dans le présent prix. Ce prix est rémunéré en trois fractions : • 20 % à la fin de la période de préparation, sous réserve que tous les documents relatifs aux ouvrages provisoires demandés au marché pour cette période aient été fournis en temps utile (dans le cas contraire, le règlement sera effectué en même temps que la fraction définie ci-après), • 70 % ventilés au cours de l'exécution des travaux, • 10 % après repli de l'ensemble des matériels nécessaires au confinement LE FORFAIT :	
203	Nettoyage des surfaces avant décapage Ce prix rémunère, au mètre carré, le lavage à haute pression de l'ensemble des surfaces de la charpente métallique. Le matériel utilisé doit être adapté afin d'éviter les dégradations de la charpente métallique. Le mode de lavage à haute pression devra être soumis à l'agrément du maître d'œuvre. Il comprend notamment : • la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète des matériaux nécessaires au lavage,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• l'épreuve de convenance du mode de lavage, • le lavage à haute pression des zones concernées, • la récupération des souillures et le tri des déchets, la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge selon les modalités arrêtées dans le SOSED et le PSED, • toutes les sujétions de fournitures et de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement contre toute pollution par le lavage, • toutes les dispositions réglementaires de protection et de mise en sécurité de l'hygiène et de la santé des personnels réalisant le lavage, • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour le lavage. Les quantités rémunérées sont définies à la suite d'un relevé contradictoire effectué en présence du maître d'œuvre ou de l'un de ses représentants. LE MÈTRE CARRÉ :	
204	Décapage mise à nu du métal constituant la charpente métallique et suppression des arêtes vives Ce prix rémunère, au mètre carré, la mise à nu du subjectile (préparation primaire) pour obtenir un degré et un profil de rugosité, tels que définis dans le CCTP, avec une méthode à l'abrasif (quel que soit le type d'abrasif, de nature métallique et non métallique). Il comprend : • la qualification (ACQPA) des personnels, • l'amenée, les déplacements, la mise à disposition de tous les produits et matériels nécessaires aux prestations, • l'amenée, la mise en place, le déplacement éventuel, la maintenance et le repliement d'un système d'aspiration des produits de décapage y compris l'alimentation en fluides, • les suppressions des arêtes de vive • le traitement de finition particulier (ponçage) des bords de membrures et abouts de poutres et poutrelles, des bords de tôles des raidisseurs,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• le décapage des zones concernées, • le nettoyage, • le dépoussiérage, • la protection des surfaces déjà peintes, • les sujétions de travail horizontal et vertical des personnels réalisant le décapage, • toutes les sujétions de fournitures et de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement contre toute pollution par le décapage, • toutes les dispositions réglementaires de protection et de mise en sécurité de l'hygiène et de la santé des personnels réalisant le décapage, • la récupération et le stockage provisoire des produits de décapage, • le repliement de l'installation complète (produits et matériels). Les quantités rémunérées sont définies à la suite d'un relevé contradictoire effectué en présence du maître d'œuvre ou de l'un de ses représentants. LE MÈTRE CARRÉ :	
205	Évacuation et traitement des déchets issus du décapage Ce prix rémunère, au mètre carré, de la surface décapée, l'ensemble des prestations et des dispositions d'évacuation et le traitement des déchets quelle que soit leur nature, aboutissant à la fourniture d'un bordereau de suivi de déchets pour les Déchets Dangereux (DD) et les Déchets Non Dangereux (DND). Il comprend notamment : • les études et les analyses des déchets nécessaires pour leur traitement, depuis leur apparition, durant leur transport et jusqu'à l'obtention des certificats d'admission au centre de traitement, • les frais d'établissement et les mises à jour du PSED, • les aménagements des installations de chantier pour la réalisation des analyses nécessaires,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• le chargement, le transport, le déchargement des produits de décapage, • le traitement éventuel des déchets, • les frais et taxes de mise en décharge agréée. • la fourniture des bordereaux de suivi de déchets. LE MÈTRE CARRÉ :	
206	Fourniture et pose du système anticorrosion Ce prix rémunère, au mètre carré, la mise en œuvre du système de protection anticorrosion conformément aux prescriptions de l'article 4-8 du CCTP. Il comprend : • l'amenée, les déplacements, la mise à disposition de tous les produits et matériels nécessaires aux prestations, • la mise en peinture des zones concernées, • la protection des surfaces déjà peinte, • les sujétions de travail horizontal et vertical des personnels réalisant la mise en peinture, • toutes les sujétions de fournitures et de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement contre toute pollution par la mise en peinture, • toutes les dispositions réglementaires de protection et de mise en sécurité de l'hygiène et de la santé des personnels réalisant la mise en peinture, • la certification ACQPA des opérateurs. Les quantités rémunérées à ce prix sont définies à la suite d'un relevé contradictoire effectué en présence du maître d'œuvre ou de l'un de ses représentants. LE MÈTRE CARRÉ :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
207	Plus-value travaux de nuit Ce prix rémunère, à la nuit, les surcoûts engendrés par la réalisation de travaux de nuit. Cette plus-value s'applique aux prix n° 201 à 204 et 206. Il comprend notamment : • les coûts induits des personnels, • les temps d'amplitude horaire • les repos compensateurs, • les coûts d'éclairage Ce prix n'inclut pas la location des échafaudages mobiles, la location est prévue dans le prix n°201 du présent BP. LA NUIT :	
208	Essai de convenance Ce prix rémunère, au forfait, un essai de convenance sur une surface d'1 m² ou d'une longueur d'1 m pendant la période de préparation tel que décrit à l'article 4.1.2 du CCTP. LE FORFAIT :	
300	TRAVAUX EXTRADOS	
301	Sciage de chaussée Ce prix rémunère, au mètre mesuré en place, la réalisation du sciage des couches de chaussées (béton bitumineux, graves bitumes, enduits) à réaliser préalablement à la mise en œuvre des enrobés au moyen d'une scie circulaire ou d'une trancheuse tel que décrit dans le CCTP. Ce prix comprend notamment : • les relevés contradictoires avec le maître d'œuvre avec localisation précise et la fourniture d'une vue en plan des zones de chaussée à découper,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• l'amenée et le repli de matériel ; • la remise en état des abords ; • l'évacuation des déchets issus du sciage, conformément au PSED. Enfin, il comprend toutes les sujétions de fournitures et de main d'œuvre, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
302	Démolition séparateur béton de type DBA Ce prix rémunère, au mètre linéaire mesuré en place, la dépose de glissières de sécurité en béton armé. Ce prix comprend notamment : • l'amenée et le repliement du matériel, • le démontage soigné du raccordement aux dispositifs de retenue métalliques (si besoin) et leur stockage en vue de leur remontage, • le démontage soigné des capots métalliques pour joints de dilatation et leur stockage en vue de leur remontage, • la démolition soignée de glissières de sécurité en béton armé, quel que soit le type (notamment double ou simple); • l'évacuation et l'élimination des matériaux excédentaires selon le PSED. Les quantités sont rémunérées sur mesure en place après constatation. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
303	Rabotage de chaussée Ces prix rémunèrent, au mètre carré mesuré d'après les plans d'exécution visés, le rabotage des structures bitumineuses en vu de leur démolition sur ouvrage d'art et rampes d'accès. Ce prix s'applique quel que soit le nombre de passes nécessaire au rabotage de l'épaisseur imposée. Ils comprennent notamment :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• les frais d'amenée et de repli du matériel destiné au fraisage et au sciage de la chaussée (scie, raboteuse, camions d'évacuation, balayeuse) • les sondages destructifs nécessaires pour la vérification des épaisseurs d'enrobés existantes ; • les opérations de sciage à l'initiative de l'entreprise ; • le dégarnissage des matériaux à l'aplomb du trait de scie ou des joints de chaussée ; • le fraisage du revêtement de chaussée ; • la remise en état des abords ; • toutes les sujétions liées au rabotage sur ouvrage d'art, notamment le temps d'immobilisation pendant le levé de point d'arrêt ; • le ramassage, le balayage et l'évacuation des produits de sciage et de fraisage en respectant la réglementation en vigueur pour la protection de l'environnement en matière de décharge et les dispositions du PSSED. Toutes les sujétions de réalisation en présence des équipements routiers.	
303a	<i>Hors ouvrage sur 4 cm d'épaisseur</i> LE MÈTRE CARRÉ :	
303b	<i>Sur ouvrage voirie RD sur 4 cm d'épaisseur</i> LE MÈTRE CARRÉ :	
303c	<i>Sur ouvrage voirie RD sur épaisseur restante</i> LE MÈTRE CARRÉ :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
303d	<i>Sur ouvrage piste cyclable sur toute l'épaisseur</i> LE MÈTRE CARRÉ :	
304	Démolition du joint de dilatation Ces prix rémunèrent, au mètre mesuré en place, la démolition des joints de chaussée et de trottoir ancrés au tablier en béton armé. Ce prix comprend notamment : - la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète du matériel nécessaire au démontage des joints de chaussée, - la démolition des joints et des solins, - le chargement, le transport et l'évacuation des joints et gravats, conformément au PSED, - toutes les dispositions réglementaires de protection et mise en sécurité de l'hygiène et de la santé des personnels réalisant la démolition. Ces prix tiennent compte des précautions spéciales à mettre en œuvre pour ne pas attaquer ou désorganiser, ni altérer la structure des ouvrages d'art.	
304a	<i>Sur chaussée</i> MÈTRE LINÉAIRE :	
304b	<i>Sur trottoir</i> MÈTRE LINÉAIRE :	
305	Démolition de trottoir Ce prix rémunère, au mètre carré, la démolition de trottoir sur l'ensemble de leur structure. Ce prix rémunère notamment : l'amené et le repli du matériel approprié ;	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	- la démolition de la structure quelle que soit la nature des matériaux ; - la découpe et l'enlèvement des bordures ; - le chargement, le transport et l'évacuation des produits au lieu de réemploi, de retraitement ou de dépôt, conformément au PSED établi par l'entrepreneur ; - le réglage des surfaces travaillées et remise en état des lieux environnants. Ce prix s'applique aux surfaces de trottoir démolies, mesurées en mètre carré sur place. LE MÈTRE CARRÉ:	
306	Mise à nu du support béton du tablier y compris relevés d'étanchéité Ce prix rémunère, au mètre carré, le décapage complet du tablier après rabotage et démolition des trottoirs et joints de dilatation. Il s'agit du décapage, notamment, des résidus de rabotage, du procédé d'étanchéité (feuille préfabriquées + asphalte coulée en place), des relevés d'étanchéité dans les longrines, ainsi que des caniveaux en asphalte. Ce prix comprend notamment : - le décapage au godet lisse (lame neuve) des derniers cm, - l'enlèvement manuel des parties restantes après passage du godet, - le grenaillage du tablier, - le balayage après décapage, - le transport et l'évacuation des produits enlevés dans un lieu de stockage ou de regroupement, ou vers des unités de recyclage, tous droits compris, conformément aux prescriptions du PSED, - toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et contre toute pollution par les produits de démolition, - toutes les sujétions nécessaires au raccordement avec la chaussée de la	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	section courante, toutes les sujétions de fournitures et de main d'œuvre tenant compte du phasage de chantier de l'ensemble de l'opération. Ce prix tient compte des précautions spéciales à mettre en œuvre pour ne pas attaquer ou désorganiser, ni altérer l'extrados des tabliers. L'état de surface du tablier préparé doit être compatible avec la mise en œuvre d'une étanchéité principale constituée d'un EIF (Enduit d'Imprégnation à Froid) et de feuilles préfabriquées recouvertes d'asphalte gravillonné. Ce prix s'applique au mètre carré mesuré en place, la partie relevé d'étanchéité étant mesurée verticalement et les surfaces superposées étanchéité et caniveau étant comptées comme une seule surface. LE MÈTRE CARRÉ :	
307	Étanchéité principale du tablier avec une feuille préfabriquée recouverte d'asphalte gravillonné Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre de la chape d'étanchéité, conforme aux spécifications du CCTP, mise en œuvre sur le tablier. Il comprend : - toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre concernant la préparation du support, - la réalisation des différentes couches constitutives de la chape d'étanchéité, - la fourniture et la réalisation des retombées d'étanchéité aux abouts de l'ouvrage, - la fourniture et la mise en œuvre des produits d'étanchéité sur les relevés d'étanchéité dans les longrines de rive, - la réalisation de goussets d'angle au niveau des relevés d'étanchéité, - la fourniture et la mise en œuvre de tous les éléments nécessaires à la protection des relevés (cachetage, solin métallique en acier inoxydable, grillage, etc.),	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• les différents raccords aux saignées, passages d'eau, drains, etc., • toutes les sujétions de fournitures et de main d'œuvre tenant compte du phasage de chantier, • le contrôle sur chantier (relevé de température, essais d'adhérence, prélèvements d'échantillon, les bons de pesées, etc...) et en laboratoire (essais d'indentations, etc.). La surface rémunérée est la surface réellement mise en œuvre horizontalement ou verticalement, compte non tenu des solins de raccord et, le cas échéant, des recouvrements entre lés. LE MÈTRE CARRÉ :	
308	Bordures de trottoirs préfabriquées Ces prix rémunèrent, au mètre mesuré en place, la fourniture et la mise en œuvre des bordures de trottoir préfabriquées sur le tablier de l'ouvrage d'art et sur les abords. Ce prix comprend notamment : • l'amené du matériel, • la fourniture et la pose des bordures avec la confection des joints au mortier y compris les découpes, • tous les travaux spécifiques tels que abaissements et raccordements aux ouvrages, • la fourniture et la pose d'un mortier de pose ou de calage (épaisseur minimum de 3 cm).	
308a	Bordure de type T1 MÈTRE LINÉAIRE :	
308b	Bordure de type P1 MÈTRE LINÉAIRE :	
309	Fourreaux PEHD Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire mesuré en place, la fourniture et la mise	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	en œuvre des fourreaux tels que définis au CCTP et sur les plans de l'ouvrage existant.	
309a	Fourreaux Ø 150 MÈTRE LINÉAIRE :	
309b	Fourreaux Ø 100 MÈTRE LINÉAIRE :	
309c	Fourreaux Ø 80 MÈTRE LINÉAIRE :	
310	Béton pour le remplissage des trottoirs Ce prix rémunère, au mètre cube, le béton défini au CCTP et utilisé pour le remplissage des trottoirs. Il intègre la fourniture et la mise en œuvre du béton avec les sujétions dues à la présence des fourreaux et les réservations pour les joints de dilation au droit des trottoirs. L'état de surface obtenu doit permettre la mise en place de l'asphalte des trottoirs. Il est mesuré au mètre cube en place sans défalquer le volume des fourreaux. LE MÈTRE CUBE :	
311	Caniveaux en asphalte porphyré Ce prix rémunère, au mètre linéaire mesuré en place, la fourniture et la mise en œuvre des caniveaux en asphalte porphyré tels que définis sur les plans de l'ouvrage existant et conformes aux spécifications du CCTP. MÈTRE LINÉAIRE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
312	Drains de chaussée Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire mesuré en place, la fourniture et la pose des drains de chaussée conformes aux spécifications du CCTP, toutes sujétions de raccordements aux drains des joints de chaussée comprises Ils ne s'appliquent pas aux drains intégrés aux joints de dilatation de l'ouvrage qui sont réputés compris dans le prix de ces joints.	
312a	<i>Drain de chaussée hélicoïdal</i> En acier inoxydable, diamètre 25 mm. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
312b	<i>Drain de chaussée rectangulaire</i> En aluminium. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
313	Revêtement de trottoir en asphalte Ce prix rémunère, au mètre carré mesuré en place, la fourniture et la mise en œuvre de l'asphalte constituant le revêtement des trottoirs conformément aux plans de l'ouvrage existant et aux spécifications du CCTP, y compris toutes les sujétions de préparation des surfaces supports. LE MÈTRE CARRÉ :	
314	Joint en bitume élastomère Ce prix rémunère, au mètre linéaire mesuré en place, l'enlèvement de l'ancien joint, la fourniture et la mise en œuvre d'un joint de retrait en bitume élastomère d'une largeur inférieure ou égale à 10 mm. Les joints seront mis en œuvre en fermeture de l'asphalte à la périphérie des trottoirs (derrière les bordures T1 et le long des longrines de rive en béton). Ce prix comprend notamment la mise en œuvre d'un fond de joint et toutes	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	les sujétions d'exécution. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
315	Bétons bitumineux pour couche de roulement BMC 0/10 de classe 3 (couche supérieure) Ces prix rémunèrent à la tonne, la réalisation des différentes couches de chaussée en matériaux enrobés de bitumes, tels que bétons bitumineux, graves bitumes, conformément au CCTP et suivant les profils en travers types du marché. Ce prix comprend notamment : • l'étude de formulation des produits bitumineux ; • les frais et opérations de contrôle externe qui comportent notamment la planche de vérification et d'essai de compactage, les épreuves de convenance, les vérifications des réglages des matériels ; • les frais de fourniture et de stockage de tous les constituants avec l'organisation des livraisons et du stockage ; • tous les frais de fabrication ; • l'organisation des ateliers et la coordination des approvisionnements ; • le chargement et le pesage des camions de transport ; • le bâchage des camions ; • le transport sur chantier des produits bitumineux ; • le balayage préalable de la surface à enduire ; • a mise en place des dispositifs de repérage pour l'implantation des couches de matériaux ; • a mise en place, le réglage et l'utilisation d'un système d'asservissement de l'engin de répannage à un dispositif de guidage en nivellement ; • le déchargement, le répannage, le réglage et le compactage des matériaux ; • toutes sujétions d'exécution liées aux joints longitudinaux et transversaux conformément aux spécifications du CCTP ; • toutes sujétions d'exécution liées aux raccordements aux voies	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	existantes ; • toutes sujétions spéciales relatives à la mise en œuvre sur ouvrage d'art (vibrage interdit) et sur tranchées d'assainissement ; • toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre manuelle ; • toutes sujétions de mise en œuvre sous circulation ; • a remise en place des points d'implantation d'axes. Ce prix prend en compte également la fourniture et l'application de la couche d'accrochage à appliquer avant la couche supérieure. Ces prix s'appliquent, quels que soient le mode et les conditions de mise en œuvre des matériaux nécessités par les travaux, à la tonne de matériaux fournis, résultant de la totalisation des bons de pesée remise au représentant du maître d'œuvre sur les lieux de mise en œuvre, à l'exclusion des quantités de matériaux refusés par le Maître d'œuvre pour non-respect par l'entrepreneur des clauses contractuelles et dans les limites des tolérances fixées par le CCTP.	
315a	Hors ouvrage LA TONNE :	
315b	Sur ouvrage LA TONNE :	
316	Bétons bitumineux pour couche de roulement BBSG 0/10 de classe 3 (couche inférieure) Ces prix rémunèrent à la tonne, la réalisation des différentes couches de chaussée en matériaux enrobés de bitumes, tels que bétons bitumineux, graves bitumes, conformément au CCTP et suivant les profils en travers types du marché. Ce prix comprend notamment : • l'étude de formulation des produits bitumineux ; • les frais et opérations de contrôle externe qui comportent notamment la planche de vérification et d'essai de compactage, les épreuves de	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	convenance, les vérifications des réglages des matériels ; • les frais de fourniture et de stockage de tous les constituants avec l'organisation des livraisons et du stockage ; • tous les frais de fabrication ; • l'organisation des ateliers et la coordination des approvisionnements ; • le chargement et le pesage des camions de transport ; • le bâchage des camions ; • le transport sur chantier des produits bitumineux ; • le balayage préalable de la surface à enduire ; • a mise en place des dispositifs de repérage pour l'implantation des couches de matériaux ; • a mise en place, le réglage et l'utilisation d'un système d'asservissement de l'engin de répannage à un dispositif de guidage en nivellement ; • le déchargement, le répannage, le réglage et le compactage des matériaux ; • toutes sujétions d'exécution liées aux joints longitudinaux et transversaux conformément aux spécifications du CCTP ; • toutes sujétions d'exécution liées aux raccordements aux voies existantes ; • toutes sujétions spéciales relatives à la mise en œuvre sur ouvrage d'art (vibrage interdit) et sur tranchées d'assainissement ; • toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre manuelle ; • toutes sujétions de mise en œuvre sous circulation ; • a remise en place des points d'implantation d'axes. Ces prix s'appliquent, quels que soient le mode et les conditions de mise en œuvre des matériaux nécessités par les travaux, à la tonne de matériaux fournis, résultant de la totalisation des bons de pesée remise au représentant du maître d'œuvre sur les lieux de mise en œuvre, à l'exclusion des quantités de matériaux refusés par le Maître d'œuvre pour non-respect par l'entrepreneur des clauses contractuelles et dans les limites des tolérances	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	fixées par le CCTP.	
316a	Sur ouvrage LA TONNE :	
317	Joint de dilatation type Hiatus Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire mesuré en place, la fourniture, la pose et le réglage des joints de dilatation du tablier de l'ouvrage conformes aux spécifications du CCTP. Ils incluent : - la fourniture et la mise en place des ancrages, des compléments de ferrailage et de toutes les autres fournitures nécessaires, - la mise en place de la protection et le remplissage provisoire de la zone d'ancrage avant exécution de l'étanchéité et de la couche de roulement, - le sciage des enrobés et leur évacuation, - la fourniture et la pose des drains, - la reprise de la continuité de l'étanchéité de l'ouvrage y compris dans les zones de relevés des trottoirs ou longrines, - le remplissage du solin entre le trait de scie et le joint selon la technique spécifique au modèle de joint. La quantité à prendre en compte est la largeur de chaussée mesurée entre bordures et pour la quantité de joint de trottoir la largeur entre la longrine et la bordure incluse.	
317a	Sur chaussée MÈTRE LINÉAIRE :	
317b	Sur trottoirs MÈTRE LINÉAIRE :	
318	Changement EPDM joint de chaussée et de trottoir Ce prix rémunère, au mètre linéaire mesuré en place, le remplacement de la partie en EPDM des joints de chaussée et de trottoir. Ce remplacement est à	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	réaliser par des éléments de caractéristiques identiques. Le prix comprend notamment : • le démontage de l'EPDM en place, • la fourniture et la pose du nouvel EPDM, • le rebouchage des trous de fixation du joint si nécessaire. • L'évacuation des déchets MÈTRE LINÉAIRE :	
319	Séparateur béton de type DBA Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture de tous les matériaux et le coulage sur place du béton pour l'exécution des séparateurs béton de type DBA, conformément au CCTP et aux normes en vigueur. Il comprend notamment : • le piquetage complémentaire, • la fourniture et la mise en œuvre du béton, • le chargement, le transport et le déchargement sur la machine à coffrage glissant, • la réalisation d'une semelle si nécessaire, • le réglage du plan de pose et l'exécution d'un béton de propreté sur la couche de fondation, • la mise en œuvre sur béton bitumineux de roulement ou sur semelle, • l'exécution d'un enduit de cure du béton, • la reprise manuelle des joints et épaufrures, • le remontage soigné du raccordement aux dispositifs de retenue métalliques ou le raccordement aux DBA existantes. • Le remontage des capots métalliques pour DBA au droit des joints de chaussée • les sujétions dues à la présence des joints de chaussée. • MÈTRE LINÉAIRE :	
320	Retouche de peinture sur les semelles des dispositifs de retenue et reprise des fixations Ce prix rémunère, à l'unité par poteau, la reprise de la peinture des semelles des DR conformément au CCTP. Il comprend : • le nettoyage de la semelle,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• l'enlèvement de la peinture non adhérente sans abîmer la galvanisation, • la fourniture et la mise en œuvre de la nouvelle peinture anti-corrosion sur les zones mises à nu, • le nettoyage et si besoin le remplacement de la boulonnerie, • la fourniture si besoin et la remise en place des capuchons graissés L'UNITÉ (POTEAU) :	
321	Retouche de peinture sur les gardes-corps et reprise des fixations Ce prix rémunère, au forfait, les retouches de la peinture des gardes-corps aux endroits où celle-ci est écaillée conformément au CCTP. Il comprend : • le nettoyage des gardes-corps, • l'enlèvement de la peinture non adhérente sans abîmer la galvanisation, • la fourniture et la mise en œuvre de la nouvelle peinture anti-corrosion s, • le nettoyage et si besoin le remplacement de la boulonnerie, • la fourniture si besoin et la remise en place des capuchons graissés LE FORFAIT :	
322	Désherbage, nettoyage extrados Ce prix rémunère, au forfait, le nettoyage de la végétation présente sur l'ouvrage. La prestation doit garantir une remise au propre complète de l'extrados de l'ouvrage (tablier et culées), sans dégradation des structures existantes (bordures, garde-corps, revêtements). Le prix comprend : • la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète des matériaux nécessaires au procédé	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• Arrachage manuel ou mécanique des herbes situées le long des bordures de chaussée, en pied de glissières, sur les accotements et sur les bordures longeant la piste cyclable. • la récupération des déchets vert et le tri des déchets, la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge selon les modalités arrêtées dans le SOGED et le PSED, LE FORFAIT :	
323	Nettoyage et vérification des corniches Ce prix rémunère, au forfait, le nettoyage des corniches ainsi que la vérification des fixations des tôles d'habillage. Il comprend notamment : • l'amenée et le repli des matériels nécessaires au nettoyage et à la vérification, • les fournitures nécessaires au nettoyage et à l'éventuel remplacement des fixations, • les surcoûts engendrés par les travaux de nuit(le prix 207 ne sera pas utilisé) LE FORFAIT :	
324	Capots métalliques pour trottoirs et longrines au droit des joints de dilatation (y compris réparation béton) Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture et la pose de capots métalliques en acier inoxydable et la réparation des bétons endommagés au droit des joints de dilatation. Il comprend notamment : • l'amenée et le repli des matériels nécessaires aux travaux, • la fourniture et la pose des capots et de leurs fixations, • la fourniture et la pose du mortier de réparation des bétons • les éventuels surcoûts engendrés par les travaux de nuit(le prix 207 ne	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	sera pas utilisé). Les capots, leurs fixations et le mortier de réparation feront l'objet de demandes d'agrément validées par le ,maître d'œuvre. Les capots de trottoir existants pourront être réutilisés s'ils ne sont pas corrodés et s'ils sont en bon état. Les capots des longrines au droit des joints de dilatation n'existent pas actuellement et devront être créés. LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
400	TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES	
401	Nettoyage graffitis Ce prix rémunère, au forfait, le nettoyage de toutes les parties vues en béton de l'ouvrage (piles, perrés, culées) conformément à l'article 4.22.1 du présent CCTP. Le matériel utilisé doit être adapté afin d'éviter les dégradations des parties vues de l'ouvrage. Le mode d'utilisation devra être soumis à l'agrément du maître d'œuvre. Il comprend notamment : • la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète des matériaux nécessaires au procédé • le lavage à haute pression ou traitement chimique spécifique des zones concernées, • la récupération des souillures et le tri des déchets, la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge selon les modalités arrêtées dans le SOGED et le PSED, • toutes les sujétions de fournitures et de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement contre toute pollution par le nettoyage, • toutes les dispositions réglementaires de protection et de mise en sécurité de l'hygiène et de la santé des personnels réalisant le lavage, • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour le nettoyage Pour la réalisation de ces opérations, l'entreprise utilisera les moyens d'accès prévus à l'article 4.5.7 du présent CCTP, notamment les échafaudages en place, sans installation spécifique supplémentaire sauf demande contraire de la Maîtrise d'œuvre. Le rendu final devra être homogène, sans traces ni détériorations visibles. LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
402	Réhabilitation du dispositif d'assainissement d'ouvrage Ce prix rémunère, au forfait, le nettoyage et le remplacement des pièces détériorées (cassée, corrodées, ...) du dispositif d'assainissement de l'ouvrage (chéneaux, tuyaux, cunettes, descentes d'eau,...), ce prix comprend notamment : • l'amenée et le repli du matériel nécessaire aux travaux, • les fournitures nécessaires au nettoyage et au remplacement des pièces détériorées • la remise en état de fonctionnement . Ce prix comprend également la vérification de l'intégrité des ouvrages. LE FORFAIT :	
403	Traitement des fissures Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la réparation des fissures localisées sur les murs garde de grève par injection de résine adaptée conformément aux articles 2.13, 3.15 et 4.10 du présent CCTP. Il comprend notamment : • la mise à disposition, l'amenée et le repliement des matériels pour la réalisation d'injection. • la fourniture sur le chantier des produits d'injection définis dans le CCTP. Il tient compte des sujétions énoncées à l'article « Produits de traitement de fissures du béton » du chapitre 3 du CCTP. • l'injection des fissures devant recevoir un traitement par injection. Il tient compte des sujétions énoncées dans le sous-article « Injection : Mode opératoire » de l'article « Traitement de fissures du béton » du chapitre 4 du CCTP. Il comprend : ◦ l'injection des fissures à l'aide d'un produit conforme aux prescriptions de l'article « Produits de traitement de fissures du béton » du chapitre 3 du CCTP ; ◦ la plus-value due à la constitution d'un cordon d'étanchéité par injection quasi ponctuelle de produits appropriés dans le cas où la fissure n'est pas accessible sur l'une de ses faces ; ◦ l'évacuation et le transport des déchets issus de l'injection dans un lieu de stockage ou de regroupement, ou vers des unités de recyclage, tous	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	droits compris, conformément aux prescriptions du PSED. - les finitions après injection. Il tient compte des sujétions énoncées à l'article « Traitement de fissures du béton » du chapitre 4 du CCTP. Il comprend : - la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète des matériels et matériaux nécessaires à cette opération; - le retrait des injecteurs et des évents; - le nettoyage des parements souillés du fait des travaux; - l'évacuation et le transport des déchets issus des finitions dans un lieu de stockage ou de regroupement, ou vers des unités de recyclage, tous droits compris, conformément aux prescriptions du PSED. Avant intervention, les fissures seront soigneusement nettoyées et préparées afin d'assurer une bonne adhérence du matériau injecté. MÈTRE LINÉAIRE :	
404	Comblement de cavité Ce prix rémunère, au forfait, le comblement de cavité situé en dessous des banquettes du perré de l'ouvrage. Il comprend notamment l'auscultation de la cavité à l'aide d'outil matériel adapté, le matériau choisi par l'entreprise, adapté, stables et durables (mortier, béton ou autre produit) sous réserve de l'avis préalable de la MOE, la mise en œuvre du produit. LE FORFAIT :	
405	Signalisation horizontale - Marquage en enduit à chaud Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire, la fourniture et l'application d'un marquage de couleur blanche rétro-réfléchissante en enduit projeté à chaud d'une durée de vie certifiée NF Asquer de 1 000 000 passages de roues, y compris microbilles traitées homologuées. Ces prix comprennent également le pré-marquage.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
405a	<i>Ligne continue de largeur 3u (u=6cm)</i> MÈTRE LINÉAIRE :	
405b	<i>Module T2 en largeur 3u (u=3cm) Piste cyclable</i> LE MÈTRE LINÉAIRE :	
405c	<i>Marquage en zébra</i> Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et l'application d'un marquage en zébra, y compris l'opération de pré-marquage. MÈTRE CARRÉ :	

Fin du bordereau des prix